

**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Vendredi 30 avril 2010 – Siège FFHB**

**Membres présents :**

Représentants FFHB : **Joël DELPLANQUE**, *Président FFHB, en remplacement de Patricia SAURINA* ; **Philippe BANA**, *DTN* ; **Olivier KRUMBHOLZ**, *Sélectionneur France A*, **Florence MORAGLIA**, *Personne qualifiée en matière de contrôle de gestion (en partie, par conférence téléphonique)*

Représentants des clubs : **Olivier GEBELIN**, *Nîmes, Vice-Président LFH* ; **Thierry WEIZMAN**, *Metz* ; **Michel AMICO**, *Dijon* ; **Bruno DUCASSE**, *représentant Olivier MANUTAHI, Toulouse*

Représentant des entraîneurs : **Christophe MARECHAL**, *représentant Laurent BEZEAU*

Représentante joueuses : **Maria BALS**, *représentant Agata GENEZ-SZUKIELOWICZ*

**Invités présents :**

Représentants FFHB : **Alain KOUBI**, *Trésorier FFHB* ; **Jean-Pierre FEUILLAN**, *vice-président chargé du marketing*

Salariés FFHB : **Alexis BERTIN**, *responsable service marketing* ; **Eric BARADAT**, *Entraîneur Adjoint Equipe de France A Féminine* ; **Cécile MANTEL**, *responsable service juridique*

Salariés LFH : **Bastien EL GHOZZI**, *chargé de mission administratif*

Demande UPCD1F : **Marie-Odile MAILLY**, *Fleury-les-Aubrais, secrétaire UPCD1F*

Conseiller(e) de la Présidente de la LFH : **Alexis MANOUVRIER** (en partie), **Odile MARCET**

**Membre excusé :**

Représentant des arbitres : **Laurent REVERET**

**Invités excusés :**

Représentants FFHB : **Francis SEREX**, *Président de la CNCG* ; **Michel BONFILS**, *conseiller du Président.*

Salariés FFHB/LFH : **Florence LECAT**, *responsable service communication*

**Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer**

**La séance est ouverte à 10h au siège de la FFHB.**

**Ordre du jour :**

- **Accueil des membres**
- **Point d'étape suite à la réunion du 21 avril 2010 à Nîmes**
- **Domaine sportif :**
  - o Principes pour les formules, schémas et calendrier des compétitions 2010/2011 (dont positionnement coupe de la Ligue)
- **Domaine réglementaire et administratif :**
  - o Information sur les évolutions réglementaires adoptées en AG fédérale et d'application immédiate (notamment Cahier des charges LFH 2010/2011 ; suppression du statut de joueuse promotionnelle et réintroduction de 2 joueuses amateurs en équipe 1<sup>ère</sup> LFH)
  - o Calendrier du ou des regroupements de correspondants de clubs (administratifs, marketing)
  - o Calendrier des réunions institutionnelles LFH (dont AG de fin de saison)

- **Domaine financier :**
  - o Point budgétaire LFH
    - Suivi budgétaire 2009/2010 et comparatif budgétaire 2008/2009 – 2009/2010
    - Projet de budget prévisionnel 2010/2011
    - Point ressources humaines LFH/FFHB
  - o Etat des lieux CNCG et dispositif d'accompagnement pour 2010/2011
- **Domaine communication :**
  - o Premier bilan de la coupe de la Ligue et la soirée des Etoiles 2010
  - o Perspectives de diffusion TV suite, d'une part, à la retransmission du match Metz-Mios sur France 3 Lorraine et, d'autre part, au RDV entre la FFHB et France TV
  - o Stratégie de communication LFH et projet de plan de communication
- **Domaine marketing :**
  - o Stratégie marketing :
    - comptes-rendus des RDV avec les agences Sportys et Territoires Conseil (récapitulatif de l'état des lieux, des devis et recommandation FFHB)
    - Positionnement de Sella Communication et perspectives pour la LFH
    - Validation des espaces marketing disponibles et commercialisables
- **Questions diverses**

L'ordre du jour est abordé dans un ordre

## **I/ POINT D'ETAPE SUITE A LA REUNION DU 21 AVRIL**

Joël DELPLANQUE revient brièvement sur la réunion tenue à Nîmes en marge de la Coupe de la Ligue.

Etait représenté l'ensemble des clubs de LFH sauf Angoulême, ainsi que 3 accédants potentiels (Besançon, Cergy et Issy).

La réunion s'est déroulée dans une ambiance franche mais sereine lors de laquelle, à l'issue d'un tour de table, chacun a marqué son attachement à poursuivre le projet global de professionnalisation du handball féminin malgré un contexte économique difficile et avec des rapports humains renouvelés.

A cette occasion, le président de la FFHB a confirmé que la FFHB et la LFH devaient se positionner à la fois dans un rôle d'accompagnement mais aussi de responsabilisation des clubs.

D'une manière générale, des éléments précis de fonctionnement ont été avancés par le président DELPLANQUE :

- En matière de gouvernance, il assurera lui-même la présidence en relai provisoire de Patricia SAURINA,
- Il souhaite que la DTN s'implique davantage dans l'expertise des clubs de LFH,
- Des échanges plus réguliers avec les représentants des clubs doivent être mis en place,
- Il appartient aux clubs eux-mêmes de définir les règles de bonne conduite / pratique qu'ils appellent de leurs vœux,
- Dans la mesure du possible, les présidents de clubs non membres du CODIR seront invités à certaines réunions du CODIR pour faciliter l'échange collectif, par exemple en début de saison et lors de la coupe de la Ligue.

## II/ DOMAINE COMMUNICATION

### 1/ Retour sur la Coupe de la ligue 2009/2010

Les satisfactions sont nombreuses. Le Comité de Direction, dans son ensemble, souligne la qualité de l'organisation.

Sur le strict plan sportif, Olivier KRUMBHOLZ et Christophe MARECHAL s'accordent sur le fait que cette formule à 8 équipes, qu'ils souhaitent voir perdurer, permet une large revue des effectifs de LFH et a fortiori pour l'équipe de France.

Toutefois, d'une manière générale, il ressort de la discussion que certains domaines doivent faire l'objet d'une réflexion voire être améliorés :

- L'engagement physique et sportif, qui n'a pas été toujours à la hauteur de l'évènement. Ceci peut-être expliqué par la proximité des demi-finales des play-offs du Championnat de France LFH (28 avril) et les « longueurs de banc » très variables d'une équipe à l'autre ;
- Le coût du séjour, pour les clubs demi-finalistes, qui s'avère relativement élevé eu égard à leur prise en charge de la journée des 1/4 et de la journée de repos du jeudi. Un consensus se dégage pour supprimer le jour de repos lors de la prochaine édition ;
- L'absence de partenaires privés spécifiques pour l'organisation de cette coupe de la Ligue. Olivier GEBELIN précise que très peu de partenaires privés autres que ceux habituels du HBCN et de la Ligue Languedoc-Roussillon, et bien sûr les partenaires institutionnels publics, se sont impliqués.

### 2/ Nuits des Etoiles du Handball

Odile MARCET présente un premier bilan de la soirée organisée en marge de la Coupe de la Ligue :

- 200 personnes présentes environ
- Une présence importante des représentants institutionnels
- Un saut qualitatif, notamment lié au standing du lieu choisi
- Une relative difficulté dans l'organisation opérationnelle par les services fédéraux (arrivée tardive sur site)
- Une animation très bien choisie par le Comité d'Organisation Local
- Des joueuses de nouveau à la hauteur de l'évènement
- L'absence constatée de certaines nommées et lauréate, expliquée par des temps de transport trop élevés
- L'objectif non atteint quant à la présence des partenaires fédéraux et/ou nationaux en général

A l'issue de l'échange, quelques évolutions sont souhaitées pour la saison prochaine :

- Un buffet apéritif avec moins d'alcools forts et moins de calories,
- Un emplacement spécifique et réfléchi pour les photographes et les journalistes,
- Une communication autour de l'évènement renouvelée pour attirer des partenaires nationaux potentiels,
- Une présence de l'ensemble des nommées sur l'évènement.
- Dans l'hypothèse d'un positionnement de la Coupe de la ligue en Décembre, le CODIR est favorable à l'idée de coupler les étoiles féminines avec un événementiel global autour des finalités de la Coupe de France.

### 3/ Perspectives de diffusion TV

Suite à la satisfaction liée à l'audience du match Metz-Mios sur France 3 Lorraine en février (pic à 166 000 téléspectateurs, diffusion simultanée en streaming et importante campagne de communication – cf. PV du CODIR du 12 mars) ainsi qu'aux connexions Internet pour les matchs de la coupe de la Ligue, France TV a proposé à la FFHB plusieurs dates en 2010 susceptibles de donner lieu à retransmission des rencontres de LFH le dimanche après midi (créneau 15-17h) sur les antennes régionales de France 3 ne diffusant pas déjà de la Pro D2 de rugby.

Les dates d'ores et déjà identifiées sur le projet de calendrier sont les suivantes : 5 et 12 septembre, 24 octobre et 21 novembre 2010.

En vue du prochain Comité de Direction, la COC nationale tentera de proposer 2 « affiches » possibles (selon la capacité de la salle et l'intérêt sportif notamment) pour chacune des dates.

Joël DELPLANQUE précise qu'il doit prochainement s'entretenir avec des représentants de France TV pour évoquer les possibilités de diffusion sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

### 4/ Stratégie de communication et Plan de communication

Le projet de plan de communication élaboré par Alexis MANOUVRIER est projeté mais non commenté compte tenu du départ d'Alexis, repris par ses obligations professionnelles.

Ce projet s'appuie sur trois événements majeurs (1<sup>ère</sup> journée de championnat, Coupe de la Ligue, play-offs et play-downs) ainsi que sur une relation étroite avec France TV.

Parallèlement aux relations avec France TV pour une visibilité en clair, le Comité de Direction adopte le principe de WEB TV dédiée à la LFH, par exemple avec des rendez-vous magazines mensuels.

Ce projet devra faire l'objet d'une réflexion partagée avec le groupe de travail Communication pour finaliser une version définitive.

Enfin, les membres s'accordent pour programmer une conférence de presse de rentrée à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, afin de lancer officiellement la saison qui, elle, débutera le WE du 4-5 septembre 2010.

## **III/ DOMAINE SPORTIF**

### Principes pour le calendrier 2010/2011

Le groupe de travail « calendrier/compétition » s'est réuni par conférence téléphonique le 26 avril 2010 sous le pilotage de Philippe BANA, conformément au mandat qui lui avait été donné par Joël DELPLANQUE lors de la réunion du 21 avril 2010.

L'objectif étant d'aboutir à un projet de calendrier consensuel pour des options à 10, 11 ou 12 équipes. Dans ce cadre, un projet de calendrier, issu des travaux du groupe, a été diffusé aux membres du CoDir.

Eric BARADAT rappelle les grands principes qui ont guidé l'élaboration du projet soumis au CoDir :

- L'obtention d'une 2<sup>ème</sup> place en Champion's League (CL) implique nécessairement la construction d'un calendrier protecteur pour les clubs européens,
- Pour cela, principe de ne positionner aucune date de report pour les clubs qualifiés en coupe d'Europe, hors CL, entre 2 matchs d'un même tour de coupe européenne,

- Permettre au club qualifié en CL de jouer à domicile lorsqu'un match de championnat s'intercale entre 2 matchs européens,
- Respecter un rythme de rencontres pour les équipes non-européennes.
- Bien entendu, conserver comme question centrale la protection de l'intégrité des joueuses.

Le calendrier présenté maintient néanmoins un écart entre 4 catégories de joueuses :

- Les joueuses non internationales évoluant dans des clubs non européens
- Les joueuses non internationales évoluant dans des clubs européens
- Les joueuses internationales évoluant dans des clubs non européens
- Les joueuses internationales évoluant dans des clubs européens

Celles appartenant à la dernière catégorie peuvent jouer près de deux fois plus de matchs que les joueuses de la 1<sup>ère</sup> catégorie.

A cette occasion, un débat s'ouvre sur l'intégration des rassemblements de l'équipe de France dans le calendrier sportif.

A cet égard, Christophe MARECHAL souligne, pour le compte des entraîneurs de clubs, qu'au-delà des compétitions officielles, presque une semaine par mois est consacrée à l'équipe de France féminine pour un total de 75 jours sur la saison, alors qu'il s'agit d'une année non Olympique. Si les entraîneurs de clubs reconnaissent la priorité à donner aux périodes de préparation aux différentes compétitions internationales, ils sollicitent aussi qu'une réflexion partagée permette de hiérarchiser les autres périodes de regroupement, notamment celles non assises sur des semaines inscrites au calendrier international officiel (octobre 2010 et mars 2011).

Olivier GEBELIN relève quant à lui que la combinaison de ces semaines internationales avec un calendrier établi dans le souci de protéger les clubs européens peut également aboutir, à partir du mois de mars, à ce que certains clubs n'aient plus qu'un seul match à domicile par mois et puissent voir leur saison se terminer mi-avril.

A l'écoute de la demande des clubs, Olivier KRUMBHOLZ rappelle :

- L'importance de la préparation (dont la semaine d'octobre) pour l'Euro 2010 car le champion d'Europe est qualifiée directement pour les Jeux Olympiques de Londres 2012,
- L'importance de la qualification pour le mondial 2011, qui aura lieu en juin 2011,
- La nécessité d'une mise à disposition des internationales sur la période 15 au 30 juillet 2011, au début de l'année pré-olympique et avant la reprise des clubs. A cet égard, Philippe BANA confirme qu'une priorité absolue sera donnée à la préparation pour les JO 2012 lors de l'établissement du calendrier 2011/2012.

Après cet échange, il est finalement acté, en accord avec Olivier KRUMBHOLZ, que le regroupement de l'équipe de France en mars 2011 soit supprimé, pour qu'une journée puisse être positionnée le WE.

S'agissant de la Coupe de la Ligue 2010/2011, et dans la continuité de l'analyse faite précédemment sur l'édition 2009/2010, la proposition du groupe de travail est de positionner le tour final à 8 équipes sur 3 jours consécutifs, les 28, 29 et 30 décembre 2010.

De nouveau, Eric BARADAT expose les principes directeurs :

- Utiliser une fenêtre médiatique en cas de résultat de l'équipe de France à l'Euro de décembre 2010,
- Réduire la coupure hivernale de la compétition de clubs liée à la période internationale (pour la 1<sup>ère</sup> fois, 5 semaines seulement),
- Rompre l'enchaînement des finales coupe de la Ligue, coupe de France et championnat en fin de saison.

Maria BALS fait part des réserves des joueuses sur le positionnement d'une compétition de 3 jours entre Noël et le Jour de l'An, pour diverses raisons :

- La période, propice aux regroupements familiaux, est précieuse pour les joueuses qui espèrent pouvoir bénéficier d'une réelle coupure,
- La CCNS impose 5 jours de congés consécutifs comprenant soit le 25 décembre soit le 1<sup>er</sup> janvier, délai dont elle doute qu'il puisse être respecté avec 3 jours de compétition dès le 28 décembre et donc une reprise nécessaire des entraînements quelques jours plus tôt,
- La protection de l'intégrité physique des joueuses pourrait être menacée par une compétition de plusieurs jours consécutifs précédée d'une période de congés minimum obligatoire.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité de Direction mandate le groupe de travail calendrier/compétition pour établir un projet de calendrier 2010/2011 définitif tenant compte des principes dégagés lors de la discussion. Ce projet sera soumis au prochain CODIR puis à l'AG de fin de saison.

Pour ce qui est de la Coupe de la ligue, le comité de direction valide le principe de compétition sur 3 journées sans journée de repos positionné du 28 au 30 décembre 2010.

Le groupe de travail calendrier / compétition devra étudier les modalités de qualification pour la compétition et les modalités d'attribution des places européennes, notamment via la Coupe de la ligue.

La ligue de Bretagne ayant donné un avis de principe favorable pour l'organisation de cet événement lors de la présente saison, les membres du Comité de Direction s'accordent à favoriser ce dossier si la candidature était maintenue.

Pour tenir compte des remarques des clubs et des contraintes liées à l'organisation réduite par la suppression d'une journée de repos et de la nuit des étoiles, le cahier des charges financier est à redéfinir.

#### **IV/ DOMAINE REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF**

##### 1/ Modifications réglementaires fédérales

Cécile MANTEL précise les nouvelles dispositions réglementaires adoptées en Assemblée Générale fédérale de Limoges les 17 et 18 avril 2010 et d'application immédiate.

➤ S'agissant du **cahier des charges de participation à la LFH pour 2010/2011** : outre l'actualisation des minima conventionnels au 1<sup>er</sup>/01/2010, les principales modifications adoptées par le Comité de Direction de la LFH du 4 mars 2010 puis l'AG fédérale concernent :

- L'obligation de ne disposer que de joueuses professionnelles dans la liste de l'équipe 1<sup>ère</sup> (8 minimum à temps plein ; les autres au moins à mi-temps),

- La dérogation pour inscrire 2 joueuses amateurs dans la liste de l'équipe 1<sup>ère</sup>, à titre provisoire pour la saison 2010/2011,
- L'obligation d'un budget minimum annuel de 18 000 € consacré à l'encadrement médical.

Le nouvel article 73.5 des règlements généraux définissant ce cahier des charges a d'ores et déjà été publié au bulletin officiel Handinfos n° 572 du 20 avril 2010, le rendant ainsi opposable à l'ensemble des clubs affiliés.

➤ S'agissant des **règlements généraux de la FFHB** :

- La disparition du statut de « joueur promotionnel ». Dorénavant seul le statut de « joueur professionnel » sera délivré par la CNCG (pour un mi-temps minimum (17h50 hebdomadaires) et un salaire de 680€ brut mensuel hors avantage en nature), conformément aux dispositions de la CCNS. Par défaut, tout joueur sans statut professionnel sera considéré comme joueur amateur,
- L'augmentation de 3 à 5 du nombre de licences B autorisées sur une feuille de match en compétitions nationale adulte (hors LFH).

Une fiche explicative générale a d'ores et déjà été diffusée à l'ensemble des clubs nationaux, ligues et comités et reste consultable sur le site Internet fédéral : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentation/fiches-pratiques.html>

### 2/ Regroupement des salariés de clubs

Conformément à la proposition émise par Joël DELPLANQUE lors de la réunion du 21 avril, le Comité de Direction échange sur le calendrier raisonnable permettant de regrouper les responsables administratifs et/ou marketing de clubs de LFH.

Philippe BANA propose à cet égard qu'un premier séminaire communication / marketing se tienne chez un club de LNH, par exemple Dunkerque, pouvant représenter un modèle à suivre en matière de gestion du spectacle sportif, du marketing et de la communication.

Le WE envisagé est celui du 30-31 octobre 2010. Philippe BANA se rapprochera des dirigeants de l'US Dunkerque pour évaluer la faisabilité du projet.

### 3/ Calendrier des prochaines réunions institutionnelles

L'assemblée générale de fin de saison est fixée au samedi 5 juin au matin, en amont des finales de coupes de France à Coubertin. Un CODIR téléphonique sera organisé préalablement pour arrêter l'ordre du jour définitif.

## **V/ DOMAINE MARKETING**

Après que Jean-Pierre FEUILLAN et Alexis BERTIN ont résumé les différentes propositions des agences marketing qui ont été rencontrées, Jean-Pierre présente la nouvelle démarche décidée par le Bureau Directeur de la FFHB en matière de marketing.



L'agence SELLA SOMMUNICATION, spécialisée en marketing et opérations de relations publiques, est devenue « agence officielle de la FFHB », en charge de la commercialisation de tout le marketing fédéral y compris celui de la LFH, qui sera intégré dans un package commun du handball féminin avec les produits de l'équipe de France Féminine.

Olivier GEBELIN avait rencontré les agences « Territoire Conseil » et « Sportys » comme cela avait été convenu lors du dernier CODIR suite à la demande d'externaliser et différencier le marketing de la LFH de celui de la fédération.

L'annonce de la signature avec SELLA COMMUNICATION repositionne le débat.

L'objectif affiché de la LFH en matière de marketing est d'apporter aux clubs une source de financement supplémentaire.

Cette information est bien accueillie si la commande d'intégrer la LFH dans les partenariats mis en place autour de l'équipe de France Féminine permet d'assurer aux clubs que la LFH ne soit pas le 4<sup>ème</sup> produit de la fédération.

Joël DELPLANQUE estime également raisonnable de se fixer des objectifs d'économie pour les clubs, grâce à la mutualisation de certains coûts (fournisseurs par exemple), et rappelle à cet égard le montant des ressources marketing (hors droits TV) de la LNH qui atteint difficilement 50K€, 4 ans après la création de la Ligue.

Après échange, les représentants des présidents de clubs confirment leur adhésion à la démarche nouvelle auprès de SELLA COMMUNICATION.

Un groupe de travail spécifique aux questions de marketing sera constitué et Olivier GEBELIN et Thierry WEIZMAN sont mandatés pour rencontrer, aux côtés de Jean-Pierre FEUILLAN, des représentants de SELLA COMMUNICATION dès que possible.

Les représentants des présidents de clubs au CODIR rappellent les espaces marketing communs à l'ensemble des clubs déjà identifiés : panneaux, espace maillots (manche), annonces Micro. Restera naturellement à affiner les dimensions et emplacements exacts de ces espaces.

La piste des fournisseurs hôteliers, transporteurs et traiteurs peut également être explorée, bien que les clubs disposent souvent d'accord spécifiques.

Par ailleurs, sur proposition de Michel AMICO, le CODIR retient la possibilité qu'un feuillet de 4 ou 8 pages soit inséré en cahier central du Média Guide, permettant ainsi de le personnaliser pour chaque club. En tout état de cause, il est rappelé que le Média guide devra être finalisé obligatoirement pour la conférence de presse de début de saison.

## **VI/ DOMAINE FINANCIER**

### **1/ Point budgétaire LFH**

Le Comité de Direction prend connaissance du budget prévisionnel 2010/2011 de la LFH, établi par Alain KOUBI en lien avec Olivier GEBELIN.

Il s'agit du projet déjà présenté le 21 avril 2010 et répondant à de nouvelles règles de présentation, faisant notamment disparaître la valorisation du fonctionnement fédéral (salariés mis à disposition).



Il s'agit donc d'un budget « d'actions », composé de 3 parties :

Les deux premières incompressibles visant à faire vivre la « communication institutionnelle de la LFH », Média Guide, Site Internet... et le financement des groupes de travaux et des réunions institutionnelles.

La dernière et la plus importante pour assurer la visibilité de la LFH.

Le Comité de Direction mandate Alain KOUBI et Olivier GEBELIN afin de prioriser et évaluer financièrement les différentes actions de la LFH pour la saison à venir, avec l'objectif que le budget prévisionnel 2010/2011 soit définitivement présenté à l'Assemblée générale de fin de saison.

## 2/ Etat des lieux CNCG

Par conférence téléphonique, Florence MORAGLIA, membre du Comité de Direction et représentante de la CNCG, informe les participants de la situation financière des clubs de la LFH constatée par sa commission lors de leur réunion du 23 avril 2010 :

Les éléments recueillis, en provenance des clubs, permettent de constater des situations financières difficiles et compliquées pouvant être qualifiées, pour certaines, de catastrophiques.

L'environnement économique actuel n'étant pas favorable, la CNCG exprime une vive crainte concernant la pérennité du Handball Féminin qui repose sur le constat dressé, exposé ci-dessous :

Sur 10 clubs évoluant actuellement en LFH :

- **2 clubs en situation nette positive** (+24K€, +64K€) qui doivent réellement être complimentés pour leur gestion prudente et réaliste,
- **6 clubs en situation nette négative** pour un montant total de 360 K€ (- 9K€, - 28K€, - 55K€, - 69K€, - 85K€, - 106K€),
- **2 clubs qui n'ont fourni** aucun document et qui ont sans doute aggravé leur situation financière (Derniers bilans connus -120 K€ en cumulant les 2 bilans, potentiellement à -250 K€ au 31/12/09).

A ce constat désolant, s'ajoute les clubs qui postulent sportivement à l'accession.

Malheureusement, à ce jour, **aucun d'eux ne respecte le cahier des charges**. Total des 3 clubs = capitaux propres négatifs de 665 K€ (- 108K€, - 268K€, - 289K€).

De plus, certains clubs qui pourraient être en situation d'accédants, ne souhaitent pas intégrer la LFH.

**Pour 13 clubs analysés, la situation nette globale s'élèverait ainsi environ à – 1 100 K€.**

**L'inquiétude, voire l'angoisse, de la CNCG face à de tels résultats est fortement compréhensible.**

Voici deux ans, les membres de la CNCG étaient satisfaits de leur travail, car leurs efforts avaient été récompensés. Ils avaient réussi à amener la plupart des clubs féminins dans des situations financières « sereines ».

Pour autant, depuis l'instauration d'un budget minimum de 700K€, les clubs souffrent financièrement et, malheureusement, cette année, c'est un séisme complet qui affecte ce secteur.

Si aucune réaction ou prise de conscience n'intervient de la part des clubs, le Handball Féminin de haut niveau va se trouver en grand péril car le cahier des charges imposé par la LFH ne pourra plus, sur du court terme, être respecté par les clubs.

**Les clubs de la Ligue Féminine de Handball doivent absolument trouver des recettes supplémentaires.**

Pour cela, les présidents de clubs doivent être plus réalistes et, sûrement, plus prudents sur leur gestion car de plus en plus de clubs survivent au lieu de vivre.

A cet égard, la CNCG tire la sonnette d'alarme et va une nouvelle fois mettre toutes ces compétences au service des clubs, en les conseillant, en les orientant et, peut être, en les sanctionnant avec regret, mais par nécessité.

A l'issue de la présentation de Florence et après son départ de la conférence, un débat s'engage faisant notamment ressortir :

- Une évolution générale des budgets des clubs à la hausse : environ 9 700 K€ de recettes prévisionnelles globales en 2008/2009 pour 11 clubs contre quasiment 10 000 K€ pour 10 clubs en 2009/2010,
- L'impact budgétaire substantiel pour les clubs de l'application de la CCNS, et de la mise aux normes de leurs pratiques avec le droit du travail,
- Le contexte économique actuel pesant sur l'engagement des partenaires, tant privés qu'institutionnels,
- Le manque de réalisme des clubs vis-à-vis de leur masse salariale, toute recette supplémentaire étant automatiquement imputée à cette dernière, aux dépens d'une amélioration de la qualité des déplacements par exemple,
- Le manque de réalisme de certains clubs qui proposent des salaires disproportionnés et des joueuses qui ont des exigences inflationnistes dans le contexte économique en général et de difficulté des clubs en particulier,
- Le coût de l'investissement et de fonctionnement relatifs aux centres de formation,
- La nécessaire réflexion à mener sur, d'une part, le niveau de jeu des équipes réserve et de centres de formation et, d'autre part, l'intérêt d'un championnat de France -18 ans, coûteux en déplacements et d'intérêt sportif limité.

Sur ce dernier point, Joël DELPLANQUE mandate la DTN pour qu'une réflexion aboutisse à un vœu présenté à la prochaine AG fédérale d'avril 2011 visant à réformer la formule du championnat de France des -18 ans.

Par ailleurs, sur la question spécifique des centres de formation, il ressort du débat la nécessité que les structures des clubs agréés soient identifiées par les joueuses comme offrant une vraie plus-value en matière de double projet, sportif et scolaire (notamment par l'intermédiaire de formations individualisées et aménagées). Car, à ce jour, Maria BALS confirme que les jeunes joueuses perçoivent les centres davantage comme un obstacle à leur liberté de mouvement plutôt que comme un outil pour leur accès au plus haut niveau.

Olivier GEBELIN rappelle le principe général des formations professionnalisantes prises en charge par les entreprises ou institutions qui impliquent que les bénéficiaires s'engagent au terme de leur formation.

Il regrette que des discours inverses puissent sembler remettre en cause ce principe au risque d'aboutir à la démotivation des clubs et de leurs financeurs au service de la formation.

Cécile MANTEL évoque une récente jurisprudence européenne qui conforte la légitimité du premier contrat professionnel dans le club formateur et le principe d'indemnités de formation tenant compte des frais supportés par les clubs pour former tant les futurs joueurs professionnels que ceux qui ne le deviendront jamais.

A ce titre une réflexion de fond doit nécessairement être initiée quant à la règle de calcul des droits de formation, jusqu'à présent forfaitaires et identiques pour l'ensemble des clubs de handball.

Enfin, le calendrier « CNCG » de fin de saison est rappelé :

- 13 et 14 mai : réunion annuelle de la CNCG
- 14 mai : réunion de la commission contentieuse de la CNCG, saisie d'une demande de sanction à l'encontre de 2 clubs de LFH,
- Fin mai puis fin juin : réunions de la commission d'appel de la CNCG.

## VII/ QUESTIONS DIVERSES

➤ Le Comité Directeur prend connaissance d'une demande du club d'Arvor quant au positionnement de panneaux publicitaires dans leur salle de match.

Règlementairement, le dispositif proposé n'est pas interdit mais n'est pas non plus formellement autorisé.

Le Comité de Direction donne un avis favorable pour la mise en place du dispositif de panneautique présenté par Arvor, dans les conditions suivantes :

- les distances de sécurité (1,50m entre la ligne de touche et le banc des joueuses) doivent impérativement être respectées par le club, les panneaux venant s'intercaler dans un nouvel espace créé en supplément de la distance minimale de sécurité réglementaire,
- aucun panneau ne doit être disposé dans la zone de changement des joueuses, ni dans le champ de vision de la table de marque,
- le matériau utilisé devra être préalablement testé afin de s'assurer de sa souplesse,
- le nouveau dispositif publicitaire sera testé lors du premier trimestre de compétition officielle 2010/2011 afin d'évaluer son intégration dans un espace jusqu'à présent sans obstacle,
- le club devra informer la FFHB préalablement à toute mise en place en match officiel, afin de pouvoir valablement prévenir les officiels désignés.

A l'issue de la période de test, un bilan sera partagé, avec le corps arbitral notamment.

Olivier GEBELIN propose de reprendre l'idée mais évoque la possibilité de procéder plutôt par un marquage au sol pour limiter les risques.

➤ Thierry WEIZMAN, d'une part, et Marie-Odile MAILLY et Christophe MARECHAL, d'autre part, informent le président de la FFHB qu'ils souhaitent que les demi-finales de play-offs et les matchs décisifs de play-downs soient couverts par les meilleures paires d'arbitres dont la FFHB dispose.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.**

Joël DELPLANQUE,  
Président de la FFHB



Pour Patricia SAURINA